

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 6 février 2014 portant désignation des  
membres du Conseil d'administration et des vice-  
présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement  
supérieur**

A.Gt 18-03-2015

M.B. 04-04-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Vu les propositions des directeurs-présidents des Hautes Ecoles et des organisations représentatives des étudiants;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'ARES, les modifications suivantes sont apportées :

1<sup>o</sup> les mots «suppléante Mme Corine MATILLARD (Haute Ecole Charlemagne, Pôle Liège-Luxembourg, Communauté française)» sont remplacés par les mots «suppléant M. Denis DUFRANE (Haute Ecole en Hainaut, Pôle Hainuyer, Communauté française)»;

2<sup>o</sup> les mots «suppléant M. Bernard COBUT (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle de Bruxelles, CPEONS)» sont remplacés par les mots «suppléante Mme Dominique DAEMS (Haute Ecole Francisco Ferrer, Pôle bruxellois, CEPEONS)»;

3<sup>o</sup> les mots «M. Paul ANCIAUX (Haute Ecole Léonard de Vinci, pôle «Louvain», Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Jean-Luc VREUX (Haute Ecole Libre en Hainaut, Pôle Hainuyer, Réseau libre)»;

4<sup>o</sup> les mots «M. André COUDYZER (secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique, Pôle hainuyer, Réseau libre)» sont remplacés par les mots «Vinciane DE KEYSER (secrétaire générale de la Fédération de l'Enseignement supérieur catholique, pôle bruxellois, Réseau libre)».

**Article 2.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, du même arrêté, les mots «a) M. Bastien FRANCOIS (Unécof); suppléant M. Florent LARDINOIS (Unécof); b) M. Rémi BELIN (Unécof); suppléante Mme Emelyne DELFOSSE (Unécof); c) Mme Corinne MARTIN (FEF); suppléante Mme Ysaline GEELS (FEF); d) Mme Yuki TAKANO (FEF); suppléante Mme Pauline URBAIN (FEF); e) M. Jean-Loup CHALONO (FEF); suppléante Mme Valène MEWISSEN (FEF); f) M. Maxime DARRE (FEF); suppléante Mme Céline DE BEUSSCHER (FEF)»



sont remplacés par les mots «a) M. Bastien FRANCOIS (Unécof); suppléant M. Corentin EUBELLEN (Unécof); b) M. Mourad OUAHMED (Unécof); suppléant M. Julien BRASSART (Unécof); c) Mme Corinne MARTIN (FEF); suppléant M. Briec WATHELET (FEF); d) M. Matthieu BIHIN (FEF); suppléant M. Nicolas PAILLE (FEF); e) M. Nicolas LEMOINE (FEF); suppléant Loïc COENEN (FEF); f) M. Jérôme AUDOAN (FEF), suppléante Mme Céline DE BEUSSCHER (FEF)».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 4.** - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 mars 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche  
et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT